

## **Votes nominatifs sur les motions**

*Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).*

*Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.*

### **VOTES :**

1. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- Mme Catherine Fonck au secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, chargé de la Simplification administrative, adjoint au ministre de la Sécurité et de l'Intérieur sur « la détention dans les centres fermés des familles avec enfants » (n° 280)

(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 19 septembre 2018)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 280/001)

- une motion de recommandation par Catherine Fonck (cdH)
- une motion pure et simple par Koenraad Degroote (N-VA) et Sarah Smeyers (MR)

La motion pure et simple est adoptée par 74 voix contre 51

2. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- Mme Barbara Pas à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « le rapport linguistique du vice-gouverneur de Bruxelles pour l'année 2017 concernant les irrégularités linguistiques constatées dans les administrations locales bruxelloises » (n° 274)

(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 19 septembre 2018)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 274/001)

- une motion de recommandation par Barbara Pas (VB)
- une motion pure et simple par Koenraad Degroote (N-VA)

La motion pure et simple est adoptée par 99 voix contre 25 et 2 abstentions